

Alain Berset  
Conseiller fédéral  
Chef du Département fédéral de l'intérieur  
Effingerstrasse 20  
3003 Berne

Lausanne, le 15 octobre 2018

## **Stabilisation de l'AVS (AVS21)**

Monsieur le Conseiller fédéral,

La Fédération romande des consommateurs (ci-après : la FRC) vous remercie de l'avoir associée à la consultation susmentionnée et vous prie de trouver ses commentaires ci-dessous. La FRC ne se prononce habituellement pas sur les questions de prévoyance vieillesse. Toutefois, au vu de l'impact du projet sur le porte-monnaie des consommateurs, nous prenons ici position.

### **Commentaire général**

La FRC s'oppose à un financement de l'AVS uniquement par la TVA, comme cela est proposé. Il n'y a aucune raison de faire passer seulement les consommateurs à la caisse. Au contraire, au vu de l'acceptation par le Parlement de la réforme fiscale et du financement de l'AVS, il sera possible de limiter la hausse de la TVA à 0,7%. Etant donné que cet objet aboutira certainement à un référendum à l'issue incertaine, nous rappelons que la hausse des cotisations sociales n'était pas un objet de débat, c'est la réforme fiscale qui l'est. Nous demandons donc au Conseil fédéral de préserver la volonté du Parlement de présenter un paquet équilibré au niveau du financement (cotisations salariales et TVA plutôt que TVA uniquement), quelle que soit l'issue du référendum.

### **Pas de hausse du taux de TVA réduit**

Nous rejetons la volonté du Conseil fédéral d'augmenter le taux réduit de TVA. Cet impôt indirect était particulièrement injuste, puisque payé proportionnellement plus par les bas revenus, le taux réduit est nécessaire pour ne pas trop alourdir la facture finale. L'impact de son augmentation serait très élevés pour les plus petits revenus, alors même que son apport pour les caisses de la Confédération serait minime. Ainsi, selon les chiffres communiqués par l'AFC à la FRC, les recettes supplémentaires obtenues via l'augmentation de la TVA seraient environ de 4 milliards. Or, le taux réduit ne représente que 5,2% de cette part, ce qui signifie un apport d'environ 200 millions par année dans les caisses sur la base de l'augmentation proposée par le Conseil fédéral de 1,5 points. Or, si l'augmentation de la TVA est moins importante grâce au RFFA, l'apport du taux réduit ne serait plus que de 100 millions environ, sans compter une marge d'erreur importante au vu de la difficulté à prévoir la conjoncture. Dès lors, au vu de la faiblesse de cette somme par rapport aux besoins de financement totaux, nous estimons qu'il n'est pas justifié d'augmenter le taux réduit.

Fédération romande des consommateurs FRC, Rue de Genève 17, case postale 6151, CH-1002 Lausanne

Tél. 021 331 00 90, [info@frc.ch](mailto:info@frc.ch), [www.frc.ch](http://www.frc.ch)

La Fédération romande des consommateurs FRC est membre de l'Alliance des organisations de consommateurs

**Conclusion**

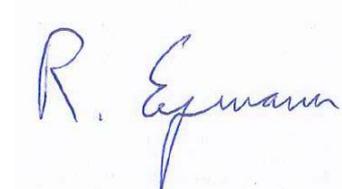
La FRC s'oppose donc au financement de l'AVS uniquement par la TVA : ce ne sont pas aux consommateurs seuls de payer la facture. Au contraire, la FRC plaide pour un projet équilibré avec des sources de financement diverses, comme le propose le Parlement : une part provenant d'une hausse des cotisations salariales, une autre provenant des caisses de la Confédération, et, enfin, d'une hausse très modérée du taux normal de TVA. Ce n'est qu'ainsi que la réforme fiscale et de la prévoyance vieillesse pourra être acceptable pour les consommateurs.

Nous vous remercions de l'intérêt que vous porterez à ces lignes et vous adressons, Monsieur le Conseiller fédéral, nos salutations les meilleures.

Fédération romande  
des consommateurs



Sophie Michaud Gigon  
Secrétaire générale



Robin Eymann  
Responsable politique économique